



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations  
service solidarités (V. Ducoulombier/P. Granier)

Arrêté  
fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
et des délégués aux prestations familiales pour le département des Deux-Sèvres

La préfète des Deux-Sèvres,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L. 471-2, L. 471-3, L. 474-1, 474-2 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2019 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la cessation des fonctions de Madame Michèle BALUTEAU en qualité de préposé d'établissement à l'EHPAD Le Grand Chêne ;

Vu la dénonciation de la convention de mise à disposition de préposé d'établissement du Centre Hospitalier Médico-Social Les Collines Vendéennes auprès de l'EHPAD Les Magnolias à MONCOUTANT ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant agrément de Mme Coralie BONNET et de Mme Céline NESME épouse POHU en date du 11 août 2022 pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;

Considérant la réforme de la carte judiciaire du 23 mars 2019 instituant le tribunal judiciaire de Niort, le site de Bressuire étant désormais une chambre de proximité ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est établie pour le département des Deux-Sèvres ainsi qu'il suit :

### **a) Personnes morales gestionnaires de service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs :**

- Association Tutélaire et d'Insertion des Deux-Sèvres  
8 Rue Alsace Lorraine CS 58835 - 79028 Niort Cédex
- Union Départementale des Associations Familiale  
171 avenue de Nantes CS 18519 - 79025 Niort Cédex

### **b) Personnes physiques exerçant à titre individuel :**

- Madame ABATUT Christelle (assistée d'un secrétaire spécialisé)  
Résidence Lafitte 3 rue Viala 79000 NIORT
- Monsieur BILLY Olivier  
BP 60033 - 79202 PARTHENAY Cédex
- Madame BLAUDEAU Marie-Agnès  
Chaumes 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
- Madame BOLDRIN Maryline  
BP 50026 - 86170 NEUVILLE DE POITOU
- Madame BONNET Coralie  
BP 50008 – 79233 PRAHECQ Cédex

- Madame DURAND Emilie  
BP 30002 – 79301 BRESSUIRE cédex
- Madame FENNETEAU Valérie  
BP 80011- 79140 CERIZAY
- Madame GAUTIER Valérie  
BP 90184 - 79205 PARTHENAY Cédex
- Monsieur MOTELLE Jean-Jacques  
2 Square Molière 79000 NIORT
- Madame NESME Céline  
STATION T 1 rue Danton 79100 THOUARS
- Madame RENOUX Dominique  
BP 40006 – 79360 BEAUVOIR SUR NIORT

**c) Personnes physiques et services préposés d'établissement :**

- Groupement de coopération sociale et médico-sociale du Pays-Mellois  
1 Rue de Vaugru 79120 LEZAY

Convention de mutualisation de la fonction de préposé d'établissement avec les établissements suivants :

EHPAD Fondation Dussouil 1 rue de Vaugru 79120 LEZAY  
 EHPAD les Quatre Saisons 29 rue du Docteur Lafitte 79110 CHEF BOUTONNE  
 EHPAD les Chanterelles 7 rue du Treuil 79370 CELLES S/BELLE  
 EHPAD les Trois Cigognes 32 rue Louis Blériot 79170 BRIOUX S/BOUTONNE  
 EHPAD Fondation Brothier 1 rue du Stade 79190 LIMALONGES  
 Foyer Logement La Garenne rue du Tapis Vert 79500 MELLE  
 EHPAD Les Babelottes 43 rue des Babelottes 79370 MOUGON

- Unité de Protection Judiciaire des Majeurs - Centre Hospitalier de Niort  
40 avenue Charles de Gaulle 79000 NIORT

Convention de mutualisation de la fonction de préposé d'établissement avec les établissements suivants :

Groupe Hospitalier et Médico-Social du Haut Val de Sèvre et du Mellois (EHPAD de Saint-Maixent, La Mothe St-Héray, Melle) 13 rue du Panier Fleuri  
79400 SAINT-MAIXENT  
 EHPAD Aliénor d'Aquitaine 6 route de Serzais 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE  
 EHPAD Résidence du Parc place du Château d'Eau 79220 CHAMPDENIERS SAINT DENIS  
 EHPAD Emilien Bouin 10 rue du Saillier 79180 CHAURAY  
 EHPAD Les Côteaux de Ribray 1 rue Pieter Brugel 79000 NIORT  
 EPCMS les Brizeaux – Résidence la Caravelle 51 rue des Justices 79000 NIORT  
 EHPAD les Lauriers roses 87 rue Duguesclin 79170 CHIZE  
 EHPAD Résidence La Vergne et Manga 26 bis rue d'Anjou 79130 SECONDIGNY  
 EHPAD Résidence des Deux Châteaux 15 chemin des Chaussées 79310 SAINT-PARDOUX

- Madame Martine PROUTIERE préposée au Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres  
Rue de Brossard – 79205 PARTHENAY

Convention de mutualisation de la fonction de préposé d'établissement avec  
l'Hôpital Local de MAULEON 13 rue de l'Hôpital 79700 MAULEON

**Article 2 :** La liste des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement judiciaire est établie pour le département des Deux-Sèvres ainsi qu'il suit :

**a) Personnes morales gestionnaires de service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs :**

- Association Tutélaire et d'Insertion des Deux-Sèvres  
8 Rue Alsace Lorraine CS 58835 - 79028 Niort Cédex
- Union Départementale des Associations Familiale  
171 avenue de Nantes CS 18519 - 79025 Niort Cédex

**b) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant**

**c) Personnes physiques et services préposés d'établissement :**

- Groupement de coopération sociale et médico-sociale du Pays-Mellois  
1 Rue de Vaugru 79120 LEZAY

Convention de mutualisation de la fonction de préposé d'établissement avec  
les établissements suivants :

EHPAD Fondation Dussouil 1 rue de Vaugru 79120 LEZAY  
EHPAD les Quatre Saisons 29 rue du Docteur Lafitte 79110 CHEF BOUTONNE  
EHPAD les Chanterelles 7 rue du Treuil 79370 CELLES S/BELLE  
EHPAD les Trois Cigognes 32 rue Louis Blériot 79170 BRIOUX S/BOUTONNE  
EHPAD Fondation Brothier 1 rue du Stade 79190 LIMALONGES  
Foyer Logement La Garenne rue du Tapis Vert 79500 MELLE  
EHPAD Les Babelottes 43 rue des Babelottes 79370 MOUGON

**Article 3 :** La liste des personnes et services habilités pour être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est établie pour le département des Deux-Sèvres ainsi qu'il suit :

**a) Personnes morales gestionnaires de service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs :**

- Union Départementale des Associations Familiale  
171 avenue de Nantes CS 18519 - 79025 Niort Cédex

**b) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant**

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral du 9 septembre 2019 susvisé est abrogé.

**Article 5 :** Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés
- au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Niort
- aux juges des contentieux et de la protection du tribunal judiciaire de Niort et de la chambre de proximité de Bressuire
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de Niort
- aux différents organismes financeurs
- 

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres. Il pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame le préfet des Deux-Sèvres et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

Niort, le **19 SEP. 2022**

pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la préfecture



**Xavier MAROTEL**

